

Economie

Posté par: webmaster

Publiée le : 19/07/2007

L'Union européenne (UE) a accordé au Togo une subvention non remboursable de 8 millions d'euros (5,2 milliards de F.CFA) pour un projet de réforme de son secteur judiciaire, a-t-on appris mardi auprès de la Commission européenne à Lomé.

Les autorités togolaises ont élaboré en décembre 2006 un vaste projet de modernisation de l'appareil judiciaire. Estimé à 15 millions d'euros (10 milliards de F.CFA), ce projet sera financé par des partenaires étrangers à hauteur de 11,5 millions d'euros (7,5 milliards de F.CFA).

À

En avril, la France avait versé 1,5 million d'euros pour ce projet qui doit permettre notamment la réhabilitation et l'équipement des tribunaux, ainsi que la formation des magistrats et auxiliaires de justice. Le Togo compte environ 160 magistrats pour une population de quelque cinq millions d'habitants. Le projet vise également à doter le pays d'un nouveau code civil, après la révision de certains textes et à élaborer une nouvelle politique carcérale, la plupart des prisons étant surpeuplées, abritant jusqu'à trois fois plus de détenus que leur capacité.